



Charte locale d'engagement

pour un cadre commun de conseil et de prescription
sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille



Convention

Entre les soussignées :

- Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), Maison de la baie d’Audierne – St Vio – 29720 TREGUENNEC
Représenté par son président, M. Yves KERISIT
ci-après dénommé « porteur de projet »

Et

- Nom de la structure :
Représenté par :
ci-après dénommé « signataire »

Considérant que :

le groupe de travail agricole (GTA) du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille a reconnu le rôle majeur des acteurs de conseil et de prescription dans la mise en place des pratiques agronomiques et dans l’organisation des systèmes agricoles.

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

Le SAGE Ouest-Cornouaille fait référence aux objectifs suivants :

- **réduire les flux de nitrates arrivant aux estuaires des bassins versants prioritaires (Goyen, rivière de Pont-L'abbé, Virgule),**
- **réduire les concentrations en azote, en phosphore et en pesticides dans les eaux brutes,**
- **limiter le développement des algues vertes et des blooms de phytoplancton toxique.**

Pour atteindre ces objectifs, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) est engagé dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau et accompagne les agriculteurs pour améliorer les pratiques et optimiser les systèmes d'exploitation (CF – Annexe 1 et 2).

Objectif de la charte

La présente charte vise à développer les partenariats avec les structures d'accompagnement technique et les prescripteurs de produits fertilisants et phytosanitaires pour :

- agir dans un cadre commun de conseil sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille,
- favoriser et renforcer l'implication des acteurs économiques dans les actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Champs d'application

La présente convention porte sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille en général et sur les bassins versant du Goyen, de la rivière de Pont l'Abbé et de la Virgule en particulier.

Territoire du SAGE Ouest-Cornouaille



- **Territoire :**

Le territoire du SAGE est constitué de 36 communes. Il s'étend sur 55 000 ha pour une population estimée à 70 000 habitants.

- **Agriculture :**

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire du SAGE. La surface agricole utile (28600 ha) représente plus de 50 % de la superficie totale du territoire. Cette surface est travaillée par 550 exploitations agricoles majoritairement orientées vers la polyculture élevage.

Le groupe de travail agricole (GTA) assure la concertation locale pour concilier durablement le maintien d'une activité agricole avec les exigences des politiques publiques de préservation de la qualité de l'eau.

- **Qualité de l'eau :**

Les bassins versants du Goyen, de la rivière de Pont-l'Abbé, et de la Virgule sont identifiés comme prioritaires vis-à-vis du paramètre nitrate.

	Etat des lieux	Objectif du SAGE
Nitrates	- La qualité des eaux souterraines apparait dégradée. Les nappes les plus superficielles présentent des concentrations comprises entre 50 et 70 mg/l. - La qualité des eaux superficielles présentent des concentrations conformes au bon état. Néanmoins, les concentrations moyennes mesurées sur les bassins versant prioritaires restent importantes. En 2015, 33 mg/l pour la virgule, 31 mg/l pour le Goyen et 28 mg/l pour la rivière de Pont-l'Abbé. - Des échouages d'ulves ont lieu localement sur les côtes du territoire (estrans sableux et vasières)	- Viser une moyenne maximale de 35 mg/l à l'horizon 2040 - Pour les bassins versant prioritaires : réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une concentration moyenne maximale à 30 mg/l. Non dégradation pour les autres bassins versants.
Phosphore	- La retenue du moulin neuf est sensible à l'eutrophisation. En eau douce, le facteur limitant de ce phénomène est le phosphore. - Pour le paramètre phosphore total, le bon état est atteint sur la majorité des cours d'eau, excepté sur celui de Tréméoc, Saint Jean Trolimon, Lanvern et Pemarch.	- Viser le bon état sur la retenue du moulin neuf : Phosphate 0.02 mg/l, Phosphore total 0.03 mg/l, Chlorophylle a : 11.3µg/l. - Viser le haut de la classe de bon état sur la rivière de Pont-l'Abbé et le ruisseau de Lanvern : Phosphate 0.1 mg/l, Phosphore total 0.05 mg/l. - Atteindre ou maintenir le bon état sur les autres bassins versant : Phosphore total 0.02 mg/l.
Pesticides	- Une analyse fine prenant en compte un plus large panel que les substances prioritaires mets en évidence une contamination des eaux de certains cours d'eau tels que le ruisseau de Saint Jean Trolimon (Glyphosate, AMPA). - L'analyse des concentrations des eaux souterraines sur l'ensemble des stations du territoire, montre des dépassements des valeurs seuils pour l'Atrazine déséthyl ainsi que le Glyphosate.	- Respecter la norme des eaux distribuées dans les eaux brutes de surface pour l'ensemble des substances (0.1 µg/l par substance et 0.5 µg/l pour l'ensemble des substances). - Atteindre le bon état sur les eaux souterraines (0.1 µg/l par substance et 0.5 µg/l pour l'ensemble des substances).

Engagement des signataires de la charte

Le porteur de projet s'engage à :

- **Faciliter l'accès aux données et aux informations du territoire** (qualité de l'eau, cartographie de zones humides, réglementation...)
- **Assurer un plan de communication vers le grand public et les agriculteurs.** Communiquer positivement sur l'existence de la charte et sur l'engagement des structures.
- **Assurer la formation des conseillers** sur les enjeux de la reconquête de la qualité de l'eau et sur les actions d'accompagnements proposées par OUESCO.
- **Informers les conseillers de l'actualité du bassin versant** en envoyant le « bulletin d'information agricole ».
- **Transmettre aux conseillers concernés les projets agronomiques provisoires*.**
- **Informers les conseillers concernés des engagements en MAEC** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).
- **Garantir la confidentialité des données.**

*Dans le cadre de son programme de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, OUESCO finance des accompagnements d'optimisation agronomique. Ce diagnostic technique trouve sa finalité dans un projet agronomique co-signé par OUESCO et le chef d'exploitation.

Le signataire s'engage à :

- **Nommer un référent en charge de la relation avec OUESCO.**
- **Participer aux réunions du groupe de travail agricole (GTA)** (minimum une réunion par an pour les structures suivant plus de 10 exploitations agricoles sur le territoire) (pas d'obligation pour les structures suivant moins de 10 exploitations agricoles sur le territoire).
- **Participer à la réunion annuelle d'information et d'échange organisée par OUESCO** (un conseiller par an).
- **Participer à la promotion du programme d'accompagnement proposé par OUESCO** (diagnostics et MAEC).
- **Participer à la mise en œuvre des projets agronomiques**, en tenant compte des engagements de l'exploitant lors des conseils et des prescriptions.
- **Participer au respect des cahiers des charges MAEC**, en tenant compte des engagements de l'exploitant lors des conseils et des prescriptions.
- **Garantir la confidentialité des données.**

Suivi des engagements

Chaque année, le porteur de projet collectera les indicateurs suivants :

- Nombre de conseillers ayant suivi la formation,
- Nombre de participations du « référent » aux réunions du GTA,
- Nombre d'inscriptions d'agriculteurs pour la réalisation de diagnostics (« optimisation agronomique », « évolution de système » ou « conversion à l'agriculture biologique »)

Révision

Sous la responsabilité du porteur de projet, la charte pourra être révisée. Les éléments d'amélioration seront introduits en concertation avec le GTA.

Le

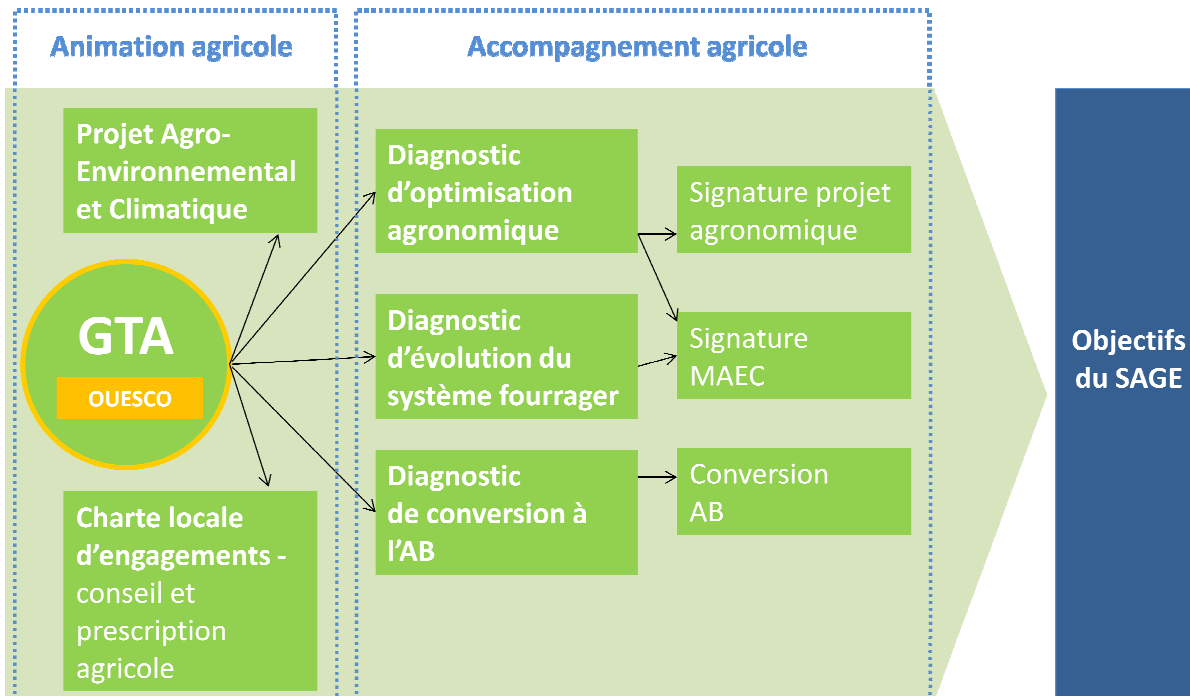
Signature et cachet du signataire

A Tréguennec, le

Le président du syndicat mixte du SAGE
Ouest-Cornouaille

ANNEXE 1

PROGRAMME 2016



ANNEXE 2

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE 2016-2018

